

afccc

Association Française
des Centres de Consultation Conjugale

Supervision des conseillers conjugaux et familiaux

**Institut de formation
44, rue Danton
94270 Le Kremlin Bicêtre
Tél : 01 46 70 12 44**

**Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique
Organisme formateur : 11 94 0213994
Siret : 775 689 060 000 74
APE 8559A**



**secretariat@afccc.fr
www.afccc.fr**

SUPERVISION DES CONSEILLERS CONJUGAUX ET FAMILIAUX

PRÉAMBULE :

La supervision de la pratique du Conseil Familial et Conjugal s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 23 mars 1993 relatif à la formation des personnels intervenant dans les Centres de Planification et d'Education Familiale.

PUBLIC CONCERNE :

Conseils conjugaux en exercice

OBJECTIFS :

Le superviseur aide le conseiller conjugal et familial à développer sa capacité d'écoute et sa disponibilité relationnelle. Le travail de supervision permet :

- De reprendre une plus juste distance par rapport à des situations souvent très chargées affectivement.
- De repérer ce qui, en lui, peut être sourd à certaines paroles des consultants.
- D'approfondir sa compréhension des enjeux psychologiques sous jacents à la demande formulée explicitement.
- De prendre en compte ce qui relève d'un besoin d'aide psychologique momentanée correspondant à une situation critique.
- De rester dans les limites de son travail de « conseil » sans dériver vers une prise en charge thérapeutique

CONTENU :

A partir du contenu d'entretiens cliniques, mise en exergue des enjeux psychologiques à l'œuvre.

- Reprise des concepts analytiques et élaboration théorique.
- Approche de ce qui peut faire résistance dans l'accompagnement ;

DURÉE, DATES, LIEU :

- 7 séances ; la durée sera fonction du nombre de participants
- Les dates sont inscrites sur le bulletin d'inscription
- AFCCC 40 rue Danton – 94270 Kremlin Bicêtre

INTERVENANT :

Marlène FRICH, Conseillère conjugale et familiale, clinicienne du couple, formatrice et superviseur.

COÛT

- 600€ (Formation continue)
- 455€ (Prise en charge personnelle)

ANALYSE DES PRATIQUES, INDIVIDUELLE

Les séances sont de 1 heure

Le coût

- 100€ la séance (Formation continue)
- 90 € la séance (Prise en charge personnelle)

Les dates sont fixées entre le formateur et le professionnel

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INSCRIPTIONS

Secrétariat de l'institut de formation

Tél. : 01 46 70 12 44

Mail : secretariat@afccc.fr

Site internet : www.afccc.fr